



Directions des douanes compétentes

Douane Nord

Elisabethenstrasse 31, Postfach 149, 4010 Basel, tél. 058 469 11 11
pour les cantons d'Argovie, Berne, Lucerne, Obwald, Nidwald,
Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne

Douane Nord-Est

Bahnhofstrasse 62, Postfach 1772, 8201 Schaffhausen,
tél. 058 480 11 11
pour les cantons de Zurich, Zoug, Uri, Schwyz, Glaris, Schaffhouse,
Thurgovie, Appenzell Rhodes ext., Appenzell Rhodes int., Saint-Gall,
Principauté de Liechtenstein, Grisons à l'exception du district de
Moësa

Douane Ouest

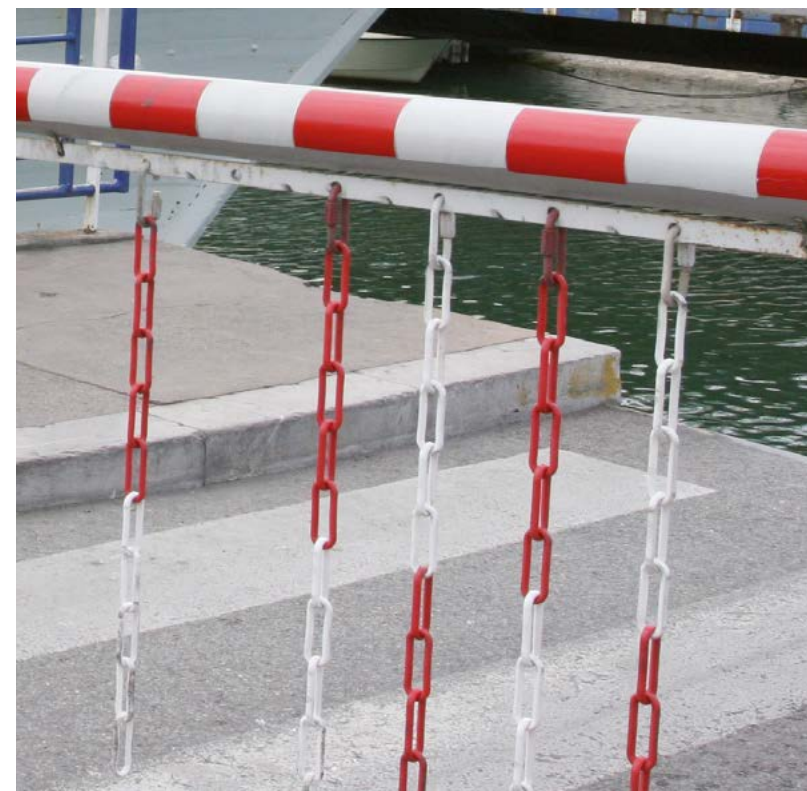
Av. Louis-Casali 84, case postale, 1211 Genève 28,
tél. 058 469 72 72
Pour le canton de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg

Douane Sud

via Pioda 10, casella postale 5525, 6901 Lugano, tél. 058 469 98 11
Pour le canton du Tessin et le district de Moësa dans les Grisons

Rétrocession des droits de douane

Véhicules pour handicapés



Le droit au remboursement des redevances d'importation de véhicules à moteur est fondé si la personne handicapée reçoit

- a) des contributions de l'assurance-invalidité ou militaire pour l'entretien ou la modification du véhicule à moteur en raison de l'invalidité ou
- b) une allocation pour impotent selon l'article 42 de la Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (ne concerne que les personnes mineures!).

La personne handicapée doit conduire elle-même le véhicule qui, au besoin, a été transformé en fonction du handicap. Afin d'éviter de nuire socialement aux handicapés graves, des exceptions quant à la conduite indépendante imposée sont accordées sous certaines conditions. Le remboursement est prévu pour les véhicules à moteur neufs et d'occasion (pas plus de six ans, remboursement du prix d'origine, camping-cars ou véhicules de ce genre exclus). Il ne peut être accordé qu'une fois en l'espace de six ans.

Procédé

Le paiement est en principe effectué par voie de rétrocession, c'est-à-dire après l'achat du véhicule. La demande écrite de franchise douanière doit être adressée à la Direction des douanes de la région dans laquelle la personne handicapée est domiciliée, accompagnée des documents suivants:

- une copie de la décision de l'assurance-invalidité fédérale concernant les contributions à la transformation du véhicule en raison de l'invalidité ou aux frais d'amortissement et de réparation (contributions d'entretien) pour le véhicule à moteur; ou
- une copie de la décision de l'assurance-invalidité fédérale concernant la perception d'une allocation pour impotent selon l'article 42 de la Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (uniquement valable pour les personnes mineures);
- une copie de la facture pour le véhicule acquis;
- Si le véhicule a nécessité une transformation en raison du handicap, une copie de la décision AI/AM correspondante, et, le cas échéant, une copie de la facture des modifications;
- une copie du permis de conduire et de circulation;

- une déclaration écrite de la personne handicapée attestant qu'il s'agit d'une première demande d'exonération, ou qu'elle n'a reçu aucun paiement supplémentaire pour un véhicule pour handicapés depuis 6 ans (indiquer la date et le bureau de la dernière demande).

Il faut en outre demander au revendeur du véhicule de veiller à ce que la Direction des douanes compétente reçoive une quittance des frais de douane pour le véhicule pour handicapés et une déclaration de cessation au bénéfice de la personne handicapée.

Cette dernière est, bien sûr, libre de joindre directement à sa demande à la Direction des douanes la quittance des frais de douane et la déclaration de cessation.

Monsieur Modèle Rue Modèle 22 2222 Modèle	Direction des douanes _____ Rue NPA/Lieu Lieu, Date _____
Demande de remboursement des frais de douane	
Madame, Monsieur,	
Je me permets de vous demander le remboursement des frais de douane concernant le véhicule à moteur que je viens d'acquérir. Pour l'examen de ma demande, je mets à votre disposition les documents ci-dessous. (énumération détaillée de tous les documents)	
Je confirme en outre qu'il s'agit:	
a) d'une première demande de remboursement (ou)	
b) que j'ai fait la dernière demande de remboursement des frais auprès de la Direction des douanes à _____ (lieu), le _____ (date).	
Je vous saurais gré de bien vouloir examiner ma requête et vous prie de verser le montant du remboursement des frais de douane sur mon compte _____ (compte de chèques postaux ou bancaire).	
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.	
(Signature)	

Modèle d'une
demande auprès de la
direction des douanes